

	Réunion du Conseil scientifique de l'EHESP 4 octobre 2024 Compte rendu synthétique et relevé de décisions	Référence	CS 4 octobre 2024
		Révision	
		Date d'application	
		Version	1

Validation

	Rédigé	Validé
Date	16/10/2024	06/12/2024
Prénom nom (ou nom de l'instance)	CODEXA	Conseil scientifique

Membres présents

Sylvie Alemanno – Basile Chaix – Josselin Thuilliez – Cécile Chevrier – Gaëlle Raffy – Patricia Loncle – Emmanuelle Leray – Fanny Jaffrès – Nolwenn Le Meur-Rouillard – Olivier Gérolimon – Nathalie Théret – Erwann Ollivier – Antoine Maignan – Catherine Bonvalet – Isabelle Ville – Soraya Boudia

Liste des procurations

Daniel Benamouzig à Sylvie Alemanno	Nicolas Sirven à Olivier Gérolimon
Chloé Pierret à Gaëlle Raffy	Mamoudou Koumé à Gaëlle Raffy

Membres absents excusés

Daniel Benamouzig – Nicolas Sirven – Chloé Pierret – Mamoudou Koumé

Personnes de l'EHESP

Sylvie Ollitrault – Isabelle Richard – Jean-Pierre Le Bourhis – Juliette Brault – Marion Ganivet – Vincent Bessonneau – Manuel Coat – Christophe Le Rat – Chantal Vergnaud – Dominique Hédan

Invités

Mikaël Kepenekian, Université de Rennes – Thierry Fournier, Université de Rennes

Ordre du jour	Commentaires/Conclusions	Suite à donner
	<i>La séance est ouverte par Sylvie Alemanno à 14 heures.</i> Sylvie Alemanno annonce qu'elle présidera le conseil scientifique en l'absence de Daniel Benamouzig.	
Procès-verbal de la séance commune CF/CS et du conseil scientifique du 25 juin 2024	Sylvie Alemanno constate l'absence de remarques sur le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024. <i>Le procès-verbal de la séance commune CF/CS et du conseil scientifique du 25 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.</i>	
Actualités générales de l'EHESP Isabelle Richard, directrice	Isabelle Richard se propose de commencer par le sujet de la composition des instances et annonce que Chloé Pierret et Mamoudou Koumé, représentants des doctorants, participent pour la dernière fois au conseil scientifique. Leur mandat d'un an s'achève et une nouvelle élection des représentants des apprenants est en cours d'organisation. Elle les remercie de leur présence au sein de cette instance et souligne l'importance de la participation des jeunes chercheurs au conseil scientifique. Gael Raffy indique qu'elle les représente ce jour et qu'elle leur transmettra le message. Isabelle Richard en vient ensuite aux mouvements de personnel et indique que Vincent Fertey a quitté la Direction des études de l'EHESP pour occuper le poste de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI Bretagne) au 1^{er} octobre. Ce poste va donc être ouvert au recrutement. D'autre part, Pierre-Yves Allain, ancien responsable du pôle santé de l'Agence française anticorruption, est arrivé pour assumer le rôle de responsable du pôle de préparation aux concours et assurer des enseignements en droit. Guillaume Chevanca a également rejoint l'Etablissement au 1^{er} octobre pour occuper la chaire du centre interdisciplinaire en santé mondiale financé grâce au contrat d'objectifs et de moyens de l'Université de Rennes. En outre, Isabelle Richard annonce que Myriam Maumy vient d'être recrutée pour occuper le poste de professeur d'université en mathématiques appliquées, ouvert pour renforcer l'activité en science des données. Ce domaine étant très concurrentiel et le vivier restreint, ce recrutement constitue une excellente nouvelle pour l'EHESP. Enfin, Marion Porcherie, qui était déjà ingénieure de recherche au sein de l'Etablissement, a été recrutée sur un poste d'enseignante-chercheuse sur un profil « santé dans toutes les politiques ». Sylvie Alemanno se dit très satisfaite de constater que tous ces postes sont désormais pourvus.	

Actualités de la recherche à l'EHESP Sylvie Ollitrault, directrice de la recherche	Isabelle Richard indique ensuite que la rentrée universitaire s'est très bien passée et a été l'occasion de montrer qu'il était possible de déployer de l'internationalisation à domicile, avec l'arrivée des étudiants du MPH (M1) sur le campus rennais. De plus, la conférence de rentrée a été livrée en anglais par Jim Thomas (Université de Caroline du Nord) et les différents ateliers ont été menés dans les deux langues. Isabelle Richard annonce, par ailleurs, l'excellente nouvelle que constitue le renouvellement de la labellisation européenne du Master Europubhealth+. Il s'agit d'un Erasmus Mundus avec 7 universités européennes. Isabelle Richard tient à remercier les enseignants-chercheurs ainsi que l'équipe de la direction des relations internationales qui ont œuvré à la construction de ce dossier. La longévité de ce master est remarquable et son assise s'est élargie avec l'entrée de l'ISPED de l'Université de Bordeaux dans le consortium. Par ailleurs, pour la présente année universitaire, qui s'inscrit entre deux contrats, les étudiants ne bénéficient pas de bourse pour suivre la formation, ce qui ne l'a pas empêchée de recevoir un nombre élevé de candidatures. Il s'agit d'un bon indicateur de la qualité du programme. Isabelle Richard annonce ensuite que le nouveau catalogue de la formation continue est disponible en ligne. Sa forme est totalement renouvelée grâce au travail de la DDFC. En termes de partenariats, plusieurs conventions-cadres pluriannuelles ont été signées récemment : - convention avec le groupement des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSO) ; - convention avec l'ATIH ; - convention de partenariat avec l'ISPED ; - convention avec l'Université de Rabat, cette coopération s'inscrivant dans le cadre du réseau francophone des écoles de santé publique (REFESP) Sylvie Ollitrault se propose d'aborder les actualités de la recherche. En premier lieu, elle indique que l'EHESP a été sollicitée par le CNRS afin d'intégrer le consortium de la Fédération de recherches en sciences sociales et santé numérique. L'Etablissement a répondu positivement, car cette démarche permet de renforcer sa stratégie d'implantation au sein de Paris Santé Campus et au-delà. En deuxième lieu, dans le cadre de la politique de soutien aux thèses et aux HDR, Sylvie Ollitrault annonce que cinq soutenances de thèses sont programmées en cette fin d'année 2024. Elles reflètent la variété de la recherche au sein de l'Etablissement avec des travaux dans les domaines SVS, sciences politiques et droit, et EDGE (économie/gestion).	
--	---	--

	Nathalie Thérêt souhaite savoir si ces thèses sont toutes financées sur le concours EHESP. Sylvie Ollitrault répond qu'elles ne le sont pas toutes et puisque certaines sont financées sur les fonds de recherche. Elle ajoute qu'il existe un enjeu autour de l'encadrement des thèses, puisque la pyramide des âges de l'EHESP laisse entrevoir le prochain départ en retraite de chercheurs seniors, tandis que les chercheurs juniors ont besoin d'être soutenus. Dans ce cadre, sept candidats à l'HDR ont été identifiés par le pôle doctoral et seront accompagnés dans leur démarche. Tous les départements de l'EHESP sont concernés, ce qui est très positif. Jean-Pierre Le Bourhis confirme que certains des chercheurs de son laboratoire Arènes souhaitent passer leur HDR. Pour ceux qui ne relèvent pas du MESRI, il convient de s'interroger sur le cadre et l'accompagnement pertinent à mettre en œuvre, car il s'agit d'un statut particulier et que les obstacles sont nombreux. Sylvie Ollitrault confirme que la réflexion est ouverte à ce sujet et que toutes les solutions sont considérées (délégation CNRS, délégation INED, etc.). Il s'agit d'une des priorités du moment puisque les candidats ont été identifiés. Sylvie Ollitrault en vient au sujet des financements et cite le succès de Florence Bodeau-Livinec qui a obtenu deux financements importants (ANR et Fondation pour la recherche médicale) sur les sujets de santé mondiale. Il convient également de mentionner deux projets européens du programme Horizon Europe – l'un sur l'Exposome et l'autre baptisé « <i>Pregnancy and Infant Preparedness Platform in Europe</i> ». Ces exemples attestent le fait que l'actualité des dépôts de projets est toujours aussi intense. Sylvie Ollitrault souligne que dans le domaine sciences et société, l'activité est tout aussi intense. Ainsi, le 28 septembre, un événement s'est tenu à Rennes qui a mobilisé le pôle sciences et société. Par ailleurs, la Société française de Santé publique tiendra son prochain congrès à Lille en septembre 2025 sur le thème de la santé mentale publique et a lancé un appel à communication sur ce sujet. Il est à noter que Rennes a candidaté pour coporter ce congrès, qui a lieu tous les deux ans dans une ville différente, et a été retenue pour organiser l'événement en 2027. Enfin, l'EHESP participe à la Fête de la science, notamment grâce à l'implication du Lérès puisque la thématique de l'année a trait à l'eau potable. Christophe Le Rat tient à souligner le grand succès rencontré par l'animation du Lérès dans le cadre de la Fête de la science, qui se poursuivra tout le week-end. Sylvie Alemanno précise que les ministères sont très sensibles à cette implication des établissements et des chercheurs dans la société, afin de diffuser les résultats de la recherche dans de nombreux domaines. Par ailleurs, elle souhaite savoir si le thème du congrès de la Société française de santé publique a été choisi.	
--	--	--

	Christophe Le Rat répond que le thème de 2027 n'est pas encore choisi. Il tient à souligner que le thème retenu chaque année n'est pas exclusif et que d'autres sujets peuvent être abordés. Ainsi, les champs explorés par les diverses communications sont très ouverts.	
Préparation du Projet Stratégique d'Etablissement 2024-2027 : synthèse des ateliers lors du séminaire du 25/06 (CF/CS)	<i>Un document est partagé en séance.</i> Sylvie Alemanno indique que la préparation du Projet Stratégique d'Etablissement a commencé et que la synthèse des ateliers du séminaire du 25 juin forme un socle à la réflexion. Il convient, ce jour, de valider ce document sur la base duquel les travaux vont pouvoir se poursuivre. Isabelle Richard précise que ce document de synthèse des ateliers CS/CF a été présenté ce jour au CF. Il est proposé au conseil scientifique de vérifier que ses propos n'ont pas été trahis et de procéder à des amendements le cas échéant. En parallèle, Manuel Coat effectue un gros travail de synthèse de toutes les contributions issues du séminaire, des départements et des services. Le Projet Stratégique d'Etablissement sera rédigé avec cette matière et l'objectif est de le proposer à la validation des instances fin 2024. Ce croisement des différentes sources a permis de constater que les grandes intentions convergent, ce qui rend les arbitrages relativement aisés à opérer. En revanche, le sujet de la concrétisation des actions est plus sensible puisqu'il convient de trier entre les items à conserver et ceux qui doivent être abandonnés. Sylvie Ollitrault indique qu'elle a participé aux échanges lors des ateliers et que Christophe Le Rat et Sarah Kitar ont pris les notes afin de construire cette synthèse. L'objectif de cette consultation était de réfléchir à des sujets transversaux et de déterminer les points d'amélioration des process et méthodes de la Direction de la recherche. Une réflexion spécifique a eu lieu à propos de l'articulation entre recherche et formation. De nombreuses suggestions, assorties d'exemples concrets, ont été émises. Par ailleurs, il a été question d'encourager le passage entre master et/ou formations statutaires vers le doctorat. En corolaire, le sujet est celui des ponts entre les recherches en laboratoire et les préoccupations du terrain. L'idée pourrait être de prévoir moins de cours au sens classique, mais davantage de rencontres dans la logique de la fertilisation croisée. Un autre volet de la réflexion a trait à l'articulation entre recherche et expertise. Le fil rouge de cette réflexion était de savoir comment faire émerger une signature santé publique de l'expertise dans ce domaine. Ainsi, la question du milieu professionnel est omniprésente et il revient à l'EHESP de créer les ponts. Enfin, il a été question de l'individualisation des parcours de formation ainsi que de la recherche. Nathalie Théret estime que cette synthèse comporte bien les mots-clés qui ont donné lieu aux diverses réflexions lors du séminaire. Ce document suscite trois réflexions de sa part. En premier lieu, sur le passage	

	entre master et doctorat, elle souhaite savoir s'il existe un plafond du nombre d'entrées en thèse en lien avec un manque de financements ou si les financements sont plus importants que le nombre de candidats à la thèse. Elle s'interroge également sur la diversification des financements. Sylvie Ollitrault répond que l'EHESP ne manque pas forcément de financements à cet égard. Elle relève, en outre, que l'Etablissement n'attire pas nécessairement les étudiants en master de l'EHESP. Ceci ne pose pas forcément un problème et permet une ouverture à d'autres profils. Eu égard à la diversification, il est important de chercher des sources de financement diverses et notamment des financements ancrés dans le monde professionnel, ce qui permet d'attirer de nouveaux profils, sur des modèles hybrides. Nathalie Théret demande si des contrats CIFRE ont été passés au sein de l'EHESP. Sylvie Ollitrault le confirme. Isabelle Richard estime qu'actuellement, le goulot d'étranglement n'est pas financier, car les équipes sont performantes en matière d'obtention de financements sur ressources propres. Le volume de contrats doctoraux de l'EHESP n'est pas négligeable. En revanche, le processus de fusion entre école à visée professionnelle et établissement d'enseignement supérieur n'a pas été mené à son terme, en dépit de l'énergie déployée par la Direction dans ce domaine. Pour autant, elle pense pouvoir trouver un ou deux étudiants de la future promotion de Directeurs d'hôpital pour s'engager dans un cursus de thèse. Cette démarche est très difficile à mener, car tous les acteurs ne sont pas convaincus de la pertinence d'avoir des docteurs parmi les hauts fonctionnaires. Un effort de pédagogie reste donc à fournir pour faire progresser l'acculturation à cet égard. Il convient notamment d'expliquer à la société civile en quoi il est utile d'avoir des docteurs dans d'autres secteurs que l'enseignement et la recherche, tout en expliquant au monde académique que former un docteur destiné à un autre domaine que l'enseignement et la recherche n'est pas une perte de temps. Les freins existent des deux côtés, mais il est essentiel d'aboutir malgré tout. Nathalie Théret en vient à sa deuxième remarque et note que depuis quelques années, le gouvernement a mis en place une validation de mission d'expertise. Or ces dernières se sont très peu développées au niveau des écoles doctorales et le monde professionnel vient rarement chercher des experts parmi les doctorants en thèse. Elle souhaite savoir si de telles missions ont pu être mises en place à l'EHESP. Sylvie Ollitrault répond par la négative. En revanche, il arrive que des doctorants soutiennent ponctuellement un projet de recherche dans le cadre du DIREES, en interface avec les ARS. En tout état de cause, elle admet que les missions d'expertise ne sont pas valorisées.	
--	---	--

	Nathalie Théret reconnaît que ce dispositif n'est pas facile à mettre en place. Christophe Le Rat souligne que pour alimenter ce genre de démarche, les futurs chercheurs doivent être mis en capacité de rendre compte de ce qu'ils produisent, ce qui renvoie aux réflexions des ateliers recherche et expertise du séminaire (logiques de médiation, formation...). Ces sujets sont également liés au travail à réaliser sur le contenu de la future charte sur la science ouverte. Nathalie Théret estime que le fait de dissocier, dans les termes employés, les notions de monde de la recherche et de monde professionnel pose question. Cette façon de s'exprimer creuse l'écart entre les deux mondes qui n'ont pourtant pas vocation à être séparés. Les plus jeunes ne comprennent pas toujours ce genre de discours. Il conviendrait peut-être de faire attention aux termes employés dans le document final à cet égard. Christophe Le Rat confirme que ce point a été évoqué lors des discussions en atelier. L'EHESP étant une structure hybride, elle gagnerait à se positionner à ce sujet en affirmant clairement que ces deux champs relèvent de compétences professionnelles à part entière. Sylvie Alemanno confirme que l'EHESP doit jouer son rôle en la matière. Elle propose au conseil scientifique de valider le document. <i>Le conseil scientifique valide le document de préparation du Projet Stratégique d'Etablissement 2024-2027 basé sur la synthèse des ateliers du séminaire du 25 juin 2024.</i>	
Accueil de professeurs internationaux : retour sur la première campagne et ajustement de la procédure des maîtres de conférences ou professeurs des universités invités DRH et DRI	<i>Un document est partagé en séance.</i> Juliette Brault rappelle que ce dispositif a été voté par le conseil d'administration le 20 décembre 2023 et qu'il est proposé ce jour d'y apporter quelques ajustements. Deux décrets l'encadrent au niveau national : le décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités et le décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Le dispositif concerne les personnes de nationalité française ou étrangère exerçant des fonctions d'enseignement ou recherche dans un établissement étranger. Il s'agit d'un accueil pour une durée maximale de six mois dans l'année universitaire, à temps plein (ou, à titre exceptionnel, à 50 %). Un arrêté de nomination est pris par la Directrice à l'arrivée de la personne. La procédure consiste en un dépôt	

	de candidature soutenue par un enseignant-chercheur de l'EHESP. Le candidat est sélectionné après consultation des instances (Comité FER, CAFR, CSFR) et est ensuite accompagné par l'enseignant référent pendant la durée du séjour. Un rapport doit être remis par le professeur invité à l'issue de son séjour. A l'EHESP, ce dispositif est déployé dans le cadre du plan d'action HRS4R. Juliette Brault se propose de passer au bilan de la campagne 2024/2025 et indique que l'Etablissement a reçu trois candidatures, dont une a été retenue pour une durée de six mois. Il s'agit de celle de Janet Hook, professeure venue de Nouvelle-Zélande, qui a rejoint l'IdM le 2 septembre. Un autre accueil débutera en février 2025 pour une durée d'un mois au sein de l'IdM. Marion Ganivet souligne qu'en déployant le dispositif, les services se sont aperçus que des améliorations pouvaient y être apportées. En premier lieu, il convient de préciser les rôles de la Direction de la recherche et des directeurs d'UMR. La première sera présente à toutes les instances et a pour rôle d'analyser et de présenter les dossiers des candidats. Les seconds seront informés des candidatures relevant de leur laboratoire, et en cas de candidatures multiples au sein de l'UMR, ils seront chargés de les interclasser. En deuxième lieu, il est apparu nécessaire de préciser l'articulation des instances. Une réunion préalable d'analyse des dossiers sera organisée (DE/DR/DRI/DRH) puis une information du comité FER sur les candidatures et leur analyse aura lieu avant le recueil des avis du CSFR et du CAFR. En troisième lieu, deux critères d'analyse ont été ajoutés : la présence de liens préexistants avec l'enseignant-chercheur ou chercheur soutenant la candidature et l'existence d'un partenariat institutionnel en cours. Enfin, un aspect insuffisamment clair a dû être explicité en soulignant que le portage de la candidature par un enseignant-chercheur de l'EHESP est obligatoire, avec ouverture au co-portage par un chercheur hébergé Inserm/CNRS. Jean-Pierre Le Bourhis estime que ce dispositif est très positif et utile au développement des réseaux internationaux. Par ailleurs, deux UMR principales étant rattachées à l'EHESP, il souhaite savoir comment se ferait l'arbitrage entre deux propositions classées premières au sein de ces deux entités. Marion Ganivet répond qu'à ce stade, au sein de l'EHESP, un demi-ETP par an est réservé à l'accueil d'un professeur invité, soit une personne sur 6 mois. Concernant le recueil des avis, un interclassement sera demandé aux directeurs d'UMR et une première analyse sera effectuée lors de la commission d'analyse des dossiers. Le choix appartiendra ensuite à la Directrice, après consultation du CS et du CA en formations restreintes. Isabelle Richard tient à souligner l'effort de l'EHESP en la matière, qui a choisi de mettre en place ce demi-ETP sans pour autant geler un poste d'enseignant, en dépit du contexte financier relativement tendu.	
--	--	--

	Sylvie Alemanno demande si le classement éventuellement nécessaire se fera par la qualité du dossier ou en fonction du besoin particulier d'un laboratoire. Isabelle Richard tient à souligner que la Direction ne touchera pas à l'interclassement réalisé par les UMR et qu'elle considérera le premier dossier de l'une ou de l'autre. Par ailleurs, l'arbitrage entre les deux propositions sera effectué sur la base de l'avis du CS et du CA. Cette procédure lui semble garantir le fait qu'elle ne choisira pas un mauvais dossier sur le plan scientifique, mais d'autres éléments peuvent entrer en ligne de compte, tel que le renforcement d'un partenariat par exemple. La décision peut donc être prise en fonction de critères liés à la politique internationale de l'Ecole. En outre, l'idée est d'assurer un certain équilibre entre les deux UMR au fil des années, même si le principe d'une alternance stricte des attributions n'est pas retenu. Basile Chaix salue ces règles de bon sens. Juliette Brault en vient au dispositif de professeur visiteur ou visiteuse de courte durée (de deux semaines à un mois). Un budget de 13 500 euros a été débloqué, sur la dotation de la DRI, pour accueillir trois personnes maximum. Il s'agit d'accueillir des personnes de nationalité française ou étrangère exerçant des fonctions d'enseignement ou recherche dans un établissement étranger. Un montant forfaitaire de 1 000 euros par semaine leur serait accordé, avec une aide au voyage de 500 euros. Durant ce séjour, le professeur visiteur livrerait une conférence ou un cours par semaine. Un appel à candidatures sera lancé en décembre pour un examen des dossiers en février 2025 et une commission d'analyse en mars 2025. Isabelle Richard précise que ce dispositif permet notamment aux enseignants-chercheurs d'obtenir une mobilité dans le cadre de la préparation de dossiers communs.	
Charte d'accueil du post-doctorant : bilan de la mise en œuvre et actualisation DRH	<i>Un document est partagé en séance.</i> Marion Ganivet se propose de présenter un bilan de la première année de mise en œuvre du dispositif d'accueil des post-doctorants au sein de l'EHESP et de proposer une légère adaptation de la charte à la lumière de cette première année d'expérience. Elle rappelle que le cadrage réglementaire du statut de post-doctorant est récent. Il s'agit d'un statut spécifique au MESR, intégré aux objectifs du plan d'action HRS4R. Le statut est donc plus clair et valorisable par les jeunes chercheurs et garantit une certaine attractivité pour l'Ecole et les laboratoires. Il s'agit d'un contrat d'un à trois ans, la publication de l'offre d'emploi étant désormais	

	obligatoire afin d'attirer les meilleurs profils, notamment à l'international. Ce statut doit représenter une étape vers l'insertion sur des postes pérennes. Marion Ganivet indique qu'au cours de la première année de déploiement du dispositif, 9 fiches de poste ont été diffusées et ont donné lieu à 6 recrutements de post-doctorants. Il convient de mentionner les deux ruptures de contrat en cours d'engagement, car les personnes concernées ont décidé de se réorienter professionnellement. Par ailleurs, il a fallu trouver une solution pour les personnes ne pouvant pas s'inscrire dans ce dispositif, car elles avaient soutenu leur thèse il y a plus de trois ans. Dans ce cas, deux candidats ont pu être recrutés sur un statut d'IGR en leur appliquant les conditions de rémunération du contrat de post-doctorant. Enfin, deux projets de recrutement au sein de DEESSE sont en cours. Marion Ganivet en vient au projet d'actualisation de la charte, afin de laisser aux post-doctorants la possibilité d'assurer des heures d'enseignement. En effet, cet aspect peut contribuer à renforcer la démarche, qui vise avant tout à permettre aux jeunes chercheurs de s'intégrer en obtenant des postes pérennes par la suite. Le ministère a répondu récemment à la question du support juridique permettant d'introduire cette possibilité, en orientant l'administration vers l'usage du contrat de vacation (64 heures maximum par an). Il est donc proposé aux instances de modifier la charte en conséquence et d'en profiter pour y insérer des actualisations réglementaires relatives à l'indice de rémunération ainsi que la fiche de poste type en anglais. Basile Chaix précise qu'à l'Inserm, il existe un statut de chercheur contractuel qui peut être signé bien après les trois années suivant la thèse et qui se distingue des contrats IGR. L'EHESP ne possède pas cette possibilité et il se demande si cette lacune n'envoie pas un message aux personnes dans ces situations, leur signifiant qu'ils ne pourront pas prétendre à devenir chercheurs au sein de cette institution, mais uniquement IGR. Isabelle Richard partage partiellement cette interrogation et estime qu'elle rejoint la question de savoir si les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent recruter des chercheurs. A ce jour, la réponse est négative. Ainsi, l'EHESP ne recrute pas de chercheurs à temps plein, mais pratique le système de la décharge pour recherche. Il ne lui semble pas opportun de recruter des chercheurs contractuels puisqu'il ne lui est pas possible de les titulariser à terme. L'EHESP a donc décidé de décalquer le dispositif relatif aux post-doctorants existant dans les universités. Par ailleurs, il reste possible de recruter un IGR en tant qu'enseignant-chercheur, même si cela n'est pas automatique. En parallèle, la mise en place du statut de post-doctorant permet d'améliorer la situation des jeunes chercheurs immédiatement après leur thèse. Nathalie Théret souhaite savoir si l'EHESP a recours au dispositif BIENVENUE de la Région Bretagne pour déposer des sujets de recherche.	
--	---	--

	Sylvie Ollitrault ne le pense pas. Nathalie Thérêt souligne que ce dispositif permet d'obtenir trois ans de financement et qu'il serait intéressant de diffuser l'information aux équipes. Isabelle Richard en convient et indique que la création du statut de post-doctorant va permettre de s'intéresser davantage aux guichets de financement de post-doctorats. Sylvie Alemanno salue la démarche, mais tient à souligner que certains post-doctorants qui décrochent un statut d'IGR le conservent, car ils ne souhaitent pas tous devenir enseignants-chercheurs. En tout état de cause, le statut de post-doctorant permet de clarifier la situation et d'engager réellement une carrière d'enseignant-chercheur pour ceux qui le souhaitent.	
Charte pour la science ouverte de l'Université de Rennes Mikaël Kepenekian, Thierry Fournier, Université de Rennes Dominique Hédan, Responsable du service documentation et archives, EHESP	<i>Un document est partagé en séance.</i> Mikaël Kepenekian se présente en indiquant qu'il est chargé de mission à la Documentation et la science ouverte pour l'Université de Rennes. Thierry Fournier est quant à lui le Directeur adjoint au service commun de la documentation (SCD) de l'Université de Rennes. En préambule, il se propose de commencer par quelques actions marquantes et cite l'ouverture des publications, par le biais du portail HAL de l'Université et la mise en place d'une méthodologie pour l'abonder. Il mentionne également le soutien à la biodiversité, à l'édition Diamant et aux infrastructures Open Access. Ces démarches sont réalisées tout en maîtrisant les coûts, et notamment les APC (Article Processing Charges), en passant des accords avec Open Access. Cet accompagnement est réalisé par le service ARDEL au sein du SCD. Par ailleurs, il convient de détailler le volet du partage des données de recherche, qui s'est concrétisé en 2024 avec la labellisation complète de l'atelier de la donnée ARDoISE. Il s'agit du centre de compétences sur la gestion des données à l'échelle de l'Université de Rennes. Des actions de formation et de sensibilisation sont également menées pour se conformer au standard FAIR et un espace institutionnel Univ Rennes a été ouvert dans l'entrepôt RDG. Ces actions sont en train de s'étendre aux codes-sources. Il existe des formations à différents niveaux, avec un site d'appui Science ouverte très complet, ainsi que des processus d'évaluation. Mikaël Kepenekian précise que pour mener cette politique, il a été nommé en tant que chargé de mission. Il travaille avec le support du SCD, en lien avec la DRI et la DSI. Des collaborations sont en cours avec les établissements composantes de l'Université de Rennes, mais également avec Rennes 2, le CHU et les ONR (CNRS, Inserm, INRIA...).	

	Mikaël Kepenekian indique que la charte de la science ouverte est proposée à l'échelle de l'Université de Rennes (ancien Rennes 1 et établissements-composantes). Elle énonce quelques principes et engagements sous la forme de recommandations et intègre une dimension « science avec et pour la société ». L'enjeu est de l'adopter fin 2024 ou en juin 2025 au plus tard. Dans un deuxième temps, un document-cadre de la science ouverte du site rennais pourrait être imaginé (à l'échéance 2026). Thierry Fournier livre la proposition du plan de la charte : • Préambule • La science ouverte • Ouverture des publications • Partage des données de recherche, codes-sources et logiciels • Evaluation, bibliométrie, identifiants • Formation, sensibilisation et accompagnement • Ouverture sur la société • Conclusion Thierry Fournier renvoie au document projet fourni aux membres de l'instance pour davantage de détails et précise qu'il est encore possible d'y apporter des modifications à ce stade. Basile Chaix demande ce qu'il en est de la notion de plan de gestion des données. Il souhaite également savoir si la charte comporte les mots-clés de « science participative » et « citizen science » dans la partie « ouverture sur la société ». Mikaël Kepenekian confirme que la partie « science et société » concerne bien la démarche de la science participative. Le texte est assez précis à cet égard. <i>Thierry Fournier donne lecture du passage du texte en question.</i> Thierry Fournier en vient aux plans de gestion des données et indique qu'un paragraphe est consacré à ce sujet, en lien avec les projets de recherche. <i>Thierry Fournier donne lecture du passage du texte en question.</i>	
--	--	--

	Thierry Fournier confirme donc que l'atelier ARDoISE apporte son soutien aux plans de gestion des données liés à des projets de recherche. Dans un second temps, l'idée est de doter chaque structure de recherche d'un plan de gestion des données. Cette démarche sera mise en œuvre dans les mois à venir. Sylvie Alemanno relève que la charte marque le début de la démarche, qui embrasse toutes les disciplines. A cet égard, elle souhaite savoir si la spécificité des données en santé apparaît dans le document. Thierry Fournier répond qu'il a été choisi de ne pas mentionner de spécificité disciplinaire dans la charte, afin de ne pas alourdir le texte, qui reste donc de portée générale. Sylvie Alemanno indique que ce sujet pose la question du document qui échappe au chercheur et du jeu entre l'éditeur, le chercheur et la diffusion, par exemple sur le portail HAL. Mikaël Kepenekian précise qu'une modération est effectuée sur l'outil HAL et que tous les documents ne peuvent pas y être publiés. Il rappelle que la loi pour une République numérique permet aux auteurs de rendre disponibles tous les documents issus de la recherche publique six mois après leur publication. Les éditeurs ne peuvent pas s'y opposer. Dominique Hédan précise que l'EHESP s'organise pour faire écho à cette politique et à cette charte de science ouverte. Elle se propose de présenter les actions en ce sens. <i>Un document est partagé en séance.</i> Dominique Hédan rappelle que les enjeux de la science ouverte figurent dans la charte et qu'avec la Direction de la recherche, il a été décidé d'adopter une posture proactive sur ces questions au sein de l'Etablissement. L'objectif est de structurer le soutien aux enseignants-chercheurs dans le but de créer une culture de la science ouverte à l'EHESP. Le portail HAL a été mis en place en 2016 et les chercheurs ont été accompagnés dans le dépôt de leurs publications. Ce travail a permis de rattacher les collections de l'EHESP à celles du portail HAL de l'Université de Rennes. L'enjeu est de s'inscrire dans la dynamique collective du territoire en s'appuyant sur les compétences existantes d'ARDoISE et en développant des compétences complémentaires sur ces sujets. Un poste vient d'être créé au sein du Service documentation et la personne recrutée arrivera fin octobre. Elle aura pour mission de faire le lien entre tous les acteurs de l'EHESP impliqués sur ces sujets en interne ainsi qu'avec ARDoISE.	
--	---	--

	Emmanuelle Leray estime que cette démarche est très utile et appelle de ses vœux un temps de communication auprès de tous les enseignants-chercheurs afin de leur expliquer les relais d'accompagnement en la matière. Dominique Hédan répond que cet aspect figure précisément dans la feuille de route du nouveau documentaliste qui arrive fin octobre. Il doit assurer la promotion de ces outils et des accompagnements disponibles. Il fera office de personne ressource à même de guider les enseignants-chercheurs dans ce domaine. Thierry Fournier estime qu'il est très important de travailler autour des publications et de leur ouverture en informant au mieux les enseignants-chercheurs et en s'appuyant sur tous les relais disponibles. Mikaël Kepenekian annonce la tenue de la journée d'étude ARDoISE le 17 décembre prochain. Sylvie Alemanno rappelle qu'il est demandé au conseil scientifique de remettre son avis sur le document de la charte présenté ce jour, qui va servir de socle de travail. Dominique Hédan estime que ce document est indispensable pour avancer dans le cadre d'une démarche collective. Christophe Le Rat souligne que ce document socle pourra évoluer dans le temps. Il opère la synthèse de toutes les démarches de science avec et pour la société impulsées sur le territoire. Il s'agit d'un référentiel d'action précieux. <i>La charte pour la science ouverte de l'Université de Rennes est approuvée à l'unanimité.</i>	
Questions diverses	<i>Sans objet.</i> <i>La séance est levée à 16 heures 20.</i>	